

# Après l'audit, on se dispute la barre de la CGN

**TRANSPORTS • Un désaccord sur l'avenir de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman provoque des remous. La séparation des missions de la CGN en trois entités est envisagée. Explications.**

**BENOÎT PERRIER**

«Nous aurions préféré communiquer d'une traite.» Cette réaction de Christophe Genoud, secrétaire général adjoint au Département du territoire du canton de Genève, illustre bien l'emballement qui a suivi la publication, dans le *Matin Dimanche* de portions d'un audit sur la CGN.

Le document avait été commandé par les exécutifs cantonaux vaudois, genevois et valaisans. Sa fuite a mis en lumière le débat sur l'avenir de la compagnie mais a suscité une cacophonie d'avis. Il est clair, cependant, que la CGN doit choisir entre plusieurs caps. Machine arrière sur les coordonnées de la polémique.

## Missions et commanditaires

Point que personne ne discute, la CGN remplit trois missions. Elle fournit des transports publics, principalement sur les lignes Navibus dotées de vedettes rapides. Ses croisières fréquentées assurent une prestation touristique. Enfin, elle gère un patrimoine flottant: sa flotte compte huit vaisseaux mis en service entre 1904 et 1927.

Autre fait, explique son directeur général Luc-Antoine Baehni, les partenaires financiers de la CGN sont nombreux. Des contrats de prestation la lient à la Confédération et aux trois cantons riverains. Elle dispose d'une convention avec différentes entités françaises (une municipalité, des communautés de commune, le Département et la Région). Des communes suisses sont actionnaires de la société et deux fondations récoltent des fonds pour la rénovation des vapeurs. Difficile à fédérer.

## Genèse de l'audit

Quand, en mars 2008, les exécutifs cantonaux demandent à la CGN une vision pour les dix prochaines années, ils sont surpris par l'accroissement prévu de leur participation. Conjointement, ils demandent un audit rendu en juin 2009. Les prévisions financières sont correctes, note Christophe Genoud. Une discussion s'engage. «Ça avance»,



La CGN cherche sa route, entre missions distinctes et commanditaires multiples. JPDS

commente le directeur général. Il révèle que son organisation a fourni de premiers éléments de réponse à l'audit et reçu en retour les observations cantonales, dans le cadre d'un «processus itératif qui se poursuit».

## Quelle flotte?

Mais, dans l'intervalle, la fuite a mis le feu aux poudres. Le débat se focalise sur deux points. D'abord, l'audit préconise d'abandonner les deux plus grands navires, le *Lausanne* et le vapeur *Helvétie*. Le secrétaire régional du Syndicat du personnel des transports (SEV), Olivier Barraud, réplique que le premier, quand il navigue, est le bâtiment le plus rentable de la flotte et que le second n'est pas dangereux, contrairement à ce qu'affirme le rap-

## Organisation discutée

Ensuite, on discute de la structure de la compagnie. A Genève, on demande si une seule entité peut «assumer trois missions très différentes». Les prestations fournies au bout du lac sont, de plus, en grande majorité touristiques. Leur financement nécessite donc la rédaction d'une base légale appropriée. Avec ses partenaires, le canton attend donc les solutions proposées par la CGN.

Un éclatement en trois entités distinctes – transport, tourisme et patrimoine – est un scénario évoqué. Le SEV s'y oppose, s'appuyant sur une étude réalisée sur cette question en 2005, à la demande du Conseil d'Etat vaudois. Le document cite comme inconvénient d'une partition l'augmentation des charges administratives et

l'apparition de conflits d'intérêts jugés inévitables. Du côté de la direction, on étudie «avantages et inconvénients» de la scission.

Mais la compagnie comme le syndicat dénoncent un faux problème. Selon eux, la comptabilité analytique de la CGN peut être présentée en fonction de ses trois missions. Un financement sectoriel par les partenaires serait donc possible.

## Le renflouage polémique

Reste la question du calendrier. En effet, deux navires, le *Vevey* et le *Ville-de-Genève*, doivent être rénovés mais le projet est gelé. «Le fait de l'avoir retardé coûte très cher, avance le directeur général. Nous avons maintenu en vie des bateaux qui ne le méritaient pas comme le *Vevey* et fait des réparations

ponctuelles et coûteuses en attendant sa rénovation.»

Au parlement vaudois, on met la pression et on monte à l'abordage de l'exécutif pour qu'il présente ce paquet. Le syndic de Vevey et député socialiste Laurent Ballif déposait, en avril déjà, une motion en ce sens. Une seconde couche a été mise après la manifestation des marins du 29 septembre. Et l'élu de suggérer qu'un vote par Vaud, bailleur principal de la rénovation, permettrait de commencer les travaux, voire entraînerait l'aval des deux autres cantons.

Cette attitude ne semble pas partagée à Genève. «Sans remettre en question l'intérêt du projet, une position définitive de la CGN sur l'audit est un préalable à cette discussion», conclut Christophe Genoud. I

## DES AUBES OPPOSÉES

### Génie naval

Tous les bateaux à aubes «Belle-Epoque» du Léman ne sont pas égaux. Mis à l'eau entre 1904 et 1927, ils se différencient par leur machinerie et leur consommation.

> **Les vapeurs:** ils sont cinq, le *Simplon*, *La Suisse*, le *Rhône*, le *Savoie* et le *Montreux*, par ordre de capacité.

> **Les diesels électriques:** Dans une enveloppe d'époque, ils ont un moteur moderne. Le *Vevey* à rénover est de ce groupe.

> **Gouffres à mazout?** Pas dans le cas des seconds. L'audit précise qu'ils consomment trois fois moins de carburant. Le document rédigé par le SEV prend en compte, lui, le remplissage des navires et les trajets exploités sur une période donnée, pour montrer que le diesel électrique est jusqu'à six fois plus économe que son homologue à vapeur. BPR

# Des pommes pour aider les victimes de Tchernobyl

**SOLIDARITÉ • Des cures de pectine, présente dans les pépins de pommes, permettent d'améliorer l'état de santé des populations exposées aux radiations.**

**CAMILLE HUDE**

Des ventes de pommes se dérouleront aujourd'hui dans plusieurs localités de Suisse romande et de France. Cette action est organisée par l'association «Sortir du nucléaire» qui, comme son nom l'indique, prône l'arrêt du recours à l'énergie atomique. Les bénéfices des ventes seront intégralement reversés à l'Institut Belrad. Cet organisme, mis sur pied par le professeur Vassili Nesterenko décédé en 2008, vient en aide aux populations de Biélorussie qui vivent dans des zones encore contaminées par la radioactivité à la suite de la catastrophe de Tchernobyl survenue en 1986. L'organisme a très peu de moyens. Seule 5% de la population exposée aux radiations peut être aidée.

L'Institut Belrad enseigne par exemple aux victimes de Tchernobyl certains comportements qui diminuent les dangers d'assimilation de substances radioactives présentes dans leur environnement: savoir éviter certaines denrées alimentaires à risque comme les champignons, apprendre à laver correctement les aliments, etc. L'organisme apporte plus particulièrement son aide aux enfants de Biélorussie

qui sont beaucoup plus sensibles que les adultes à une même quantité de radiations.

Des cures de pectine, sous forme de comprimés ou de poudre à dissoudre dans l'eau, leur sont administrées à l'école. Cette substance, présente dans les pépins de pommes, se fixe aux éléments radioactifs accumulés dans l'organisme et les élimine à travers les selles. D'où l'aspect symbolique consistant à vendre des pommes. Selon l'étude de médecins anglais, une cure quotidienne de pectine diminue ainsi le taux d'irradiation interne de 40% à 70% en trois semaines. «Belrad mériterait le Prix Nobel de médecine», estime Philippe de Rougemont, président de l'association «Sortir du nucléaire».

Avec l'Ukraine, la Biélorussie est le pays le plus gravement frappé par les conséquences de l'explosion nucléaire de Tchernobyl. Quelque 500 000 enfants vivent sur des territoires contaminés. Ils sont majoritairement atteints de problèmes cardiaques et d'un affaiblissement du système immunitaire à partir de 10-12 ans.

«Il y a une véritable loi du silence autour des conséquences réelles de cette catastrophe atomique», dénonce Philippe de Rougemont. Un accord passé en 1959 entre l'OMS et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) contraint les deux organisations à se consulter mutuellement avant toute publication sur le nucléaire. L'OMS n'a ainsi jamais pu rendre public les résultats de ses rapports sur Tchernobyl. Le gouvernement biélorusse a lui aussi tout intérêt à étouffer le scandale. «L'explosion de Tchernobyl lui coûte déjà actuellement 20% de son PIB. Reconnaître la vérité conduirait le pays à la ruine économique», affirme Philippe de Rougemont. Sans parler des intérêts des grandes puissances mondiales qui recourent à l'énergie nucléaire et rechignent à médiatiser le danger inhérent à cette industrie. «C'est vraiment de la non-assistance à personne en danger», conclut-il.

L'association «Sortir du nucléaire» vend ses pommes 2 fr. (1 euro en France) et espère faire encore mieux qu'en 2004. Elle avait alors récolté 5000 fr. grâce aux pommes vendues, et 5000 fr. de dons. I

Les ventes de pommes ont lieu dans les marchés de Cahors, Lausanne, Morges, Vevey, Châtel St-Denis, Genève, Puidoux et Yverdon. Renseignements et dons: [www.enfantsdetchernobyl-belarus.doubleclic.asso.fr](http://www.enfantsdetchernobyl-belarus.doubleclic.asso.fr)

## EN BREF

GENÈVE

### Annemasse porte plainte contre l'UDC

La municipalité française d'Annemasse a décidé de porter plainte contre l'UDC genevoise. Le parti avait publié au début du mois un encart publicitaire assimilant les travailleurs frontaliers venus de cette ville à de la «racaille». Lors d'une délibération votée jeudi, «le conseil municipal approuve les démarches judiciaires qui pourraient être engagées pour propos xénophobes et incitation à la haine, sous réserve d'analyses juridiques complémentaires en cours», a indiqué hier la mairie. Le conseil municipal a mandaté hier un avocat pour porter plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction de Thonon-les-Bains contre la section genevoise de l'UDC, a précisé la municipalité. Le maire d'Annemasse, Christian Dupessey, avait déjà annoncé le 7 octobre sa volonté de déposer plainte contre l'UDC, jugeant que la ligne rouge était franchie. ATS

CULTURE

### Candidats au Conseil d'Etat genevois sur le grill

Huit candidats au Conseil d'Etat participeront lundi à un débat organisé par le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC): David Hiler et Michèle Künzler (les Verts), Charles Beer et Véronique Pürro (Parti socialiste), Mark Muller et Isabel Roachat (Parti libéral), François Longchamp (Parti radical) et Pierre-François Unger (PDC) s'exprimeront sur la place de la culture dans la politique cantonale. CO

20h, à la Comédie, boulevard des Philosophes 26. Bar ouvert une heure avant le débat.